



Mars 2020

Brève de Lympia

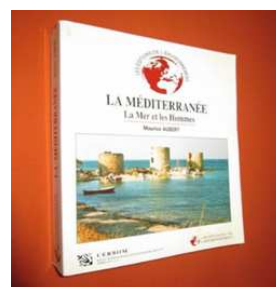
N° 2020-03

L'évolution dans un sens favorable à la diminution des pollutions est sensible. La pression constante exercée par les scientifiques relayés par les médias participe à la prise de conscience des dangers environnementaux et de santé publique. Le temps de l'action est venu pour les institutions et les décideurs locaux, régionaux et nationaux.

Sur le plan local, deux informations importantes pour les Niçois

Une maison de la Méditerranée et une aire marine protégée à Nice

Bientôt la Méditerranée aura sa maison dans les anciens locaux du CERBOM, Centre d'Etudes et de Recherches de Biologie et d'Océanographie Médicale, dirigé par le Professeur Maurice Aubert jusqu'en 1996.



Ainsi, ce bâtiment situé à côté de la grotte du Lazaret retrouvera une vocation publique liée à la mer, en particulier à notre Méditerranée, avec en prévision, la création d'une **aire maritime protégée le long de cette magnifique côte** rocheuse encore préservée partant du port jusqu'au Cap de Nice, Maeterlinck et la Baie de Villefranche. Cette double proposition du Maire de Nice, Christian Estrosi, s'inscrit dans une démarche de protection du patrimoine naturel, culturel et scientifique niçois.



Ayant enseigné au CERBOM de 1988 à 1994, j'ai enfin, l'occasion de rendre un hommage ému au Professeur Maurice Aubert, rapporteur de ma thèse soutenue le 11 mai 1995. C'était aussi un marin expérimenté et un véritable amoureux de la mer. (Daniel Moatti).

Un nouveau carburant moins polluant : L'arrivée du GTL (Gas-To_Liquid) au port de Nice.

Durant l'été 2020, les ports de Cannes et de Nice, la station de pilotage de Nice, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Métropole Nice Côte d'Azur, la municipalité de Cannes et les Capitaineries ont participé à l'expérimentation de ce carburant produit par la Shell via un procédé chimique Fischer-Tropsch datant de 1923, amélioré, transformant le gaz en liquide transparent et inodore utilisable sans transformation des moteurs « diesel ».



**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



Les invités de Monsieur Gaillard, chef de la station de pilotage ont constaté le 28 février, sur la pilotine Nicea que ce carburant ne fume pas et ne sent pas.

Selon les chiffres fournis par les promoteurs, la Shell et Thévenin & Ducrot, les gains écologiques seraient très importants, avec la quasi-disparition du soufre, la diminution importante des oxydes d'azote et des particules ultrafines. Si l'analyse par des laboratoires de l'Etat (*le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air – LCSQA par exemple*)

confirme ces affirmations, ce carburant permettrait la transition écologique en l'attente de l'arrivée des nouveaux navires utilisant le GNL, l'hydrogène, les énergies éoliennes et solaires.

Sur le plan régional, trois données intéressantes

La voie maritime : délestage des entrées urbaines

Des navettes maritimes entre les ports de la Côte d'Azur. Après les bateaux-bus reliant Toulon à la Seyne-sur-mer, des navettes à l'hydrogène devraient rapidement être mises en fonction sur cette ligne. Dans les Alpes-Maritimes, l'Antibes International Yachting Academy et le Conseil de Développement Durable lancent une étude de faisabilité en vue de délester les entrées d'Antibes, Nice, Cannes, Monaco, en favorisant les déplacements quotidiens par la voie maritime.

Des bouées pour protéger les fonds marins

Pour éviter que les plaisanciers endommagent les fragiles fonds marins par des mouillages répétés dont les ancres ravagent les herbiers de posidonies, la commune du Rayol-Canadel a organisé 120 mouillages autour de bouées innovantes et spécifiques évitant de la sorte l'usage des ancres marines.

Cette expérience fonctionnelle et utile intéresse les villes côtières de Villefranche et Beaulieu-sur-mer.





A Marseille, des formations aux métiers portuaires

L'Université d'Aix-Marseille (AMU), le Conservatoire National des Arts et Métiers avec les responsables du Grand Port Maritime de Marseille participent de concert à l'élaboration et aux enseignements au sein de l'Institut by Marseille-Fos récemment créé. BTS, licences professionnelles et masters sont à l'ordre du jour ainsi qu'un Diplôme d'Etudes Universitaires Supérieures des Activités Maritimes et Portuaires.

Bien entendu sont intégrés des enseignements relatifs à la transition énergétique des navires et à la mise en place des ports intelligents via la transition numérique. Toutes ces formations sont dispensées en alternance avec une insertion professionnelle. Malheureusement, les places restent limitées.

Au niveau national, la Justice évolue et prend soin de la protection de l'environnement



La création d'une justice de l'environnement devant le Parlement. Les atteintes industrielles répétées comme récemment à Rouen lors de l'incendie des dépôts de l'entreprise Lubrizol, classée Seveso, inquiètent les responsables gouvernementaux et européens d'où ce projet de loi créant 36 juridictions spécialisées, une par Cour d'Appel.

Le juge pourra négocier avec les pollueurs. Selon la Garde des sceaux, Nicole Belloubet (*Ministre de la Justice*), il faut apporter des réponses judiciaires rapides en responsabilisant les entreprises et en obtenant la réparation réelle du préjudice environnemental. Les amendes pourront s'élever à 30% du chiffre d'affaire, un programme de mise en conformité pourrait être imposé à l'entreprise fautive sous le contrôle de l'Etat.